



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6269^e séance

Jeudi 11 février 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Araud	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Liu Zhenmin
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M ^{me} OGWU
	Ouganda	M. Kamahungye
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2010/50)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-23642 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour (S/2010/50)

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Dmitry Titov, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Titov à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, publié sous la cote S/2010/50.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Dmitry Titov, à qui je donne maintenant la parole.

M. Titov (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur la situation au Darfour au moment où le Conseil examine le dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/50) consacré à cette question.

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, le Soudan se trouve désormais à la croisée des chemins et aura d'énormes défis à relever au cours de l'année à venir. Les élections nationales doivent avoir lieu dans moins de deux mois, et le référendum sur l'autodétermination du Sud-Soudan est prévu dans moins d'un an. Dans ce contexte, pour une transformation démocratique du Soudan au niveau national, il faut résoudre d'urgence les questions clefs qui se posent au Darfour, y compris la représentation

de toute la population du Darfour au processus électoral, les négociations en cours à Doha et l'arrêt des activités militaires dans la région.

Le problème politique le plus pressant au Soudan, y compris évidemment le Darfour, concerne les élections nationales prévues pour avril 2010. Certaines tendances touchant le Darfour ont été positives, mais la situation globale reste compliquée et instable. Les consultations en cours entre les dirigeants du Nord et du Sud ainsi que le dialogue entre les diverses forces politiques dans les deux parties du Soudan sont également des éléments positifs. Le déroulement pacifique du processus d'inscription sur les listes électorales, en novembre et décembre 2009, constitue un autre fait nouveau encourageant. Le nombre global de personnes inscrites sur les listes électorales au Darfour représente environ 70 % de la partie de la population remplissant les conditions nécessaires, ce qui est impressionnant. Cependant, selon les données fournies par la Commission électorale nationale, il semblerait que le nombre de personnes déplacées inscrites sur les listes électorales soit relativement peu élevé.

Les rapports indiquent qu'un grand nombre de personnes déplacées loyales à Abdul Wahid ont boycotté le processus d'inscription. En fait, son mouvement a appelé ses sympathisants à agir ainsi. En outre, la Commission électorale nationale n'a pas été en mesure de mettre en place des centres d'inscription dans certains camps de déplacés, comme le camp de Kalma au Darfour-Sud. Au Darfour-Nord, la Commission électorale nationale a signalé que 48 728 personnes déplacées s'étaient inscrites sur les listes électorales, sur un nombre total de 510 000 personnes déplacées, selon l'évaluation de nos collègues du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Au Darfour-Sud, il a été signalé que personne ne s'était inscrit sur les listes électorales dans les camps de personnes déplacées, dont le nombre total avait été évalué à 1 411 000. La Commission électorale nationale n'a pas fourni de chiffres précis relativement à l'inscription sur les listes électorales des personnes déplacées au Darfour-Ouest, dont le nombre avait été évalué à 747 000, car les centres d'inscription étaient situés en dehors des camps de déplacés.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son récent rapport sur les élections au Soudan (S/2009/391), le Gouvernement d'unité nationale doit prendre des mesures concrètes pour garantir des élections libres, justes et crédibles, et nous espérons

sincèrement qu'il le fera. Parmi les mesures qui auraient dû être prises, il y a notamment celles qui sont nécessaires pour assurer une véritable participation au processus électoral des personnes déplacées, des réfugiés et d'autres groupes touchés par le conflit. Les membres du Conseil comprennent évidemment que cet aspect revêt une importance particulière, vu que ce sont les communautés des personnes déplacées qui ont été directement touchées par la crise au Darfour. Après les élections, un problème redoutable se posera : il faudra s'assurer que les dirigeants élus représentent effectivement les intérêts de ceux qui n'ont pas participé au processus électoral. Dans le contexte de l'Accord de paix pour le Darfour, il est par conséquent d'autant plus important de prendre en compte les intérêts de toute la population du Darfour dans les négociations et dans la mise en œuvre de tout accord de paix futur. Cet accord de paix lui-même devrait avoir une importance particulière pour tous les groupes importants concernés dans cette région déchirée par la guerre.

Par ailleurs, il est extrêmement important que le Gouvernement mette tout d'abord en place les lois nécessaires à la promotion de la liberté d'expression et de réunion, étant donné que l'une et l'autre sont essentielles à une campagne électorale effective. Actuellement, ces libertés fondamentales sont limitées en vertu de l'état d'urgence déclaré en 1997, qui a été levé dans tout le Soudan mais qui continue d'être appliqué dans les trois États du Darfour. Il serait également important que la loi sur la sécurité nationale, qui permet aux services de sécurité de mettre en détention des individus sans justification ou motif valable, soit modifiée ou suspendue avant le début des élections, le 11 avril.

Conformément à son mandat, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a appuyé les activités de la Mission des Nations Unies au Soudan chargée de fournir une assistance technique au Gouvernement d'unité nationale pour préparer les élections. Cependant, l'organisation et le déroulement des élections sont des processus nationaux pris en charge par les Soudanais. La Commission électorale nationale continue de se heurter à des difficultés techniques importantes, y compris la mise en place des centaines de milliers de bureaux de vote et le transport de grandes quantités de matériel électoral vers des régions éloignées. La MINUAD est disposée à apporter son aide pour résoudre les problèmes d'ordre technique, mais son assistance sera évidemment limitée

par les ressources dont elle dispose et définie par les demandes de la Commission électorale nationale. Jusqu'à présent, et comme le Conseil de sécurité le sait certainement, la Commission n'a requis qu'une assistance limitée de l'Organisation des Nations Unies.

La médiation a continué de travailler activement à un règlement négocié sans exclusive de la crise du Darfour, à travers une approche à trois volets. Premièrement, le médiateur en chef conjoint Bassolé a collaboré avec les parties belligérantes pour faciliter la négociation directe d'un accord de paix. Deuxièmement, la médiation a élargi les consultations à la société civile du Darfour. Troisièmement, elle a travaillé à améliorer les relations entre le Tchad et le Soudan.

Jusqu'à présent, des pourparlers officiels entre les parties n'ont pas pu avoir lieu, mais des discussions informelles se poursuivent à Doha avec les représentants du Gouvernement soudanais, du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) et des deux coalitions connues sous les noms de Groupe d'Addis-Abeba et de Groupe de Tripoli, qui agissent avec l'appui ferme du Gouvernement libyen et du Gouvernement des États-Unis. Malheureusement, les Groupes d'Addis et de Tripoli ont démontré qu'ils n'étaient pas prêts à participer à des négociations de fond. Même si le JEM a présenté un programme politique plus complet que les autres mouvements, de nombreux observateurs sur le terrain ont exprimé des doutes quant à sa volonté de participer aux négociations.

Le message essentiel que M. Bassolé a adressé aux parties à Doha est qu'elles devaient s'engager de façon plus constructive et se montrer plus souples. Il est également d'une importance vitale que les négociations se poursuivent après les élections, si aucun accord n'est conclu d'ici au mois d'avril, afin que les efforts considérables déployés par toutes les parties prenantes continuent de contribuer à la conclusion d'un accord de paix.

De la même manière, nous allons nous concentrer davantage sur la participation de la société civile au processus de paix. En fin de compte, le succès du processus de paix du Darfour dépendra de la mesure dans laquelle celui-ci permettra de résoudre le problème de la marginalisation politique et économique du Darfour. La MINUAD a prêté un fort appui à la médiation pour veiller à ce que les opinions

de la dynamique société civile du Darfour soient pleinement reflétées dans le processus de Doha.

La nomination par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Ping, du nouveau Représentant spécial conjoint, M. Ibrahim Gambari, avait pour but de donner un nouvel élan à la mise en place d'un dialogue soutenu avec la société civile. M. Gambari a travaillé en étroite collaboration avec le Président du groupe de haut niveau de l'Union africaine sur la mise en œuvre, M. Mbeki, et avec M. Bassolé pour aider la population du Darfour à établir un dialogue ouvert et viable au sein de la société civile, et ce, afin de faire en sorte que les causes profondes du conflit soient dûment prises en compte dans les négociations et que l'accord reflète la volonté de la population. La poursuite de ce dialogue sera essentielle pour appuyer la mise en œuvre de l'accord conclu avec les administrations locale et centrale.

À cet égard, la création du groupe de haut niveau de l'Union africaine sur la mise en œuvre, dirigé par le Président Mbeki, est une mesure importante qui prouve que l'Union africaine est déterminée à régler le conflit au Darfour. Le Secrétariat collabore avec l'Union africaine pour faire en sorte que les actions menées par le Représentant spécial conjoint, le Médiateur en chef, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Haile Menkerios, et le Président Mbeki soient complémentaires et se renforcent mutuellement.

Dans l'intervalle, le Secrétaire général s'est félicité de la reprise du dialogue de haut niveau entre le Tchad et le Soudan et de la signature, le 15 janvier 2010, de l'Accord de normalisation des relations entre ces deux pays. Cet accord doit servir de base au renforcement de la sécurité le long de la frontière, qui est un aspect essentiel de l'Accord de paix pour le Darfour. La décision des autorités tchadiennes d'expulser – selon leurs propres termes – les groupes soudanais d'opposition armés qui se trouvaient sur leur territoire va dans ce sens, mais des rapports font toujours état de franchissements de la frontière, aussi bien depuis le Soudan que depuis le Tchad.

Il est également encourageant que le Président Deby Itno et le Président Al-Bashir se soient rencontrés à Khartoum le 8 février dernier. Certains observateurs ont même qualifié cette rencontre d'événement historique. Quoi qu'il en soit, elle offre aux deux parties une occasion historique d'aller de l'avant. Nous ne connaissons pas encore les termes précis de l'accord

conclu lors de cette rencontre – qui ne nous ont pas été communiqués – mais, de l'avis de nos collègues sur le terrain, il s'agit d'une étape importante dans les efforts déployés par les deux pays pour améliorer leurs relations et en vue du règlement du conflit au Darfour. L'accord, tel qu'il a été décrit, envisage de créer dans les jours à venir une force conjointe spéciale qui devrait permettre aux deux pays d'améliorer la situation à la frontière. En outre, le Gouvernement soudanais a publiquement invité les insurgés qui opèrent depuis le Tchad à rejoindre le processus électoral.

Comme l'indique le Secrétaire général dans le rapport dont est saisi le Conseil, la situation en matière de sécurité au Darfour reste marquée par des affrontements sporadiques au sein des forces rebelles et entre le Gouvernement soudanais et les mouvements rebelles. En janvier, une série d'affrontements ont eu lieu entre le JEM et des éléments de la faction Minni Minnawi de l'Armée de libération du Soudan (SLA), et entre divers groupes de la SLA dans le Jebel Marra. Au cours de la période considérée, la Mission a également confirmé les attaques lancées par les forces gouvernementales contre des villages près de Malha (Darfour-Nord) le 25 novembre 2009, ainsi que des affrontements entre des forces gouvernementales et du JEM à Silea (Darfour-Ouest) en janvier. Cette semaine, après le meurtre d'un soldat des forces gouvernementales, des milices et des forces de police arabes ont été repérées autour du camp de personnes déplacées de Kass, ce qui présage de nouvelles souffrances pour la population.

Dans le même temps, les groupes d'opposition tchadiens ont redéployé leur base aux environs de Mellit, mais leurs actions continuent de poser de graves problèmes à la population locale. Par ailleurs, les vols de véhicules et les attaques lancées contre des organisations non gouvernementales et des membres du personnel de l'ONU se sont poursuivis, notamment à Nyala et Al-Fasher. Toutes ces activités militaires compromettent gravement les efforts déployés afin de trouver une solution politique et mettent en danger la vie de la population civile.

Le Secrétariat est également gravement préoccupé par le meurtre de cinq Casques bleus de la MINUAD au cours de la période considérée. Nous rendons hommage aux cinq soldats rwandais qui ont sacrifié leur vie. Le Secrétaire général a condamné toutes ces attaques dans les termes les plus fermes. La MINUAD continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour optimiser la sûreté et la sécurité de

son personnel, tout en assurant une présence solide et active dans tout le Darfour, conformément à son mandat. À cet égard, il est essentiel que toutes les parties prenantes au Darfour respectent la liberté de mouvement du personnel de la MINUAD.

Comme l'a mentionné le Secrétaire général dans son rapport, qui couvre les trois derniers mois, la liberté de mouvement de la MINUAD a été entravée à au moins 21 reprises, dont six fois par des représentants du Gouvernement et neuf fois par des forces de la faction Abdul Wahid. J'insiste sur le fait que ces problèmes ont persisté au cours des deux dernières semaines. Il est particulièrement préoccupant que lors de nombre de ces incidents provoqués par des mouvements rebelles, le personnel de la MINUAD a été menacé physiquement, des armes ont été brandies, des coups de feu ont été tirés en l'air, et du matériel de la MINUAD a été saisi.

Un événement beaucoup plus réjouissant s'est produit le 13 décembre, lorsque deux membres de la MINUAD ont été libérés après plus de 100 jours de captivité au Darfour. Nous continuerons d'opérer conformément au principe que la responsabilité principale de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire au Darfour incombe au gouvernement hôte. Nous avons également été ravis d'apprendre que le représentant du Comité international de la Croix-Rouge au Darfour a été libéré cette semaine et qu'il est en bonne santé, après trois semaines de captivité dans la région.

M. Gambari arrive à un moment où d'importantes étapes ont été franchies en vue d'achever le déploiement de la Mission, ce qui permet à la direction de la MINUAD de se concentrer sur ses tâches principales, qui sont de protéger la population et de faciliter le déroulement des activités humanitaires. D'ici à fin février, 16 des 18 bataillons de l'ONU et tous les moyens de mise en œuvre sauf quatre auront été déployés. Actuellement, seulement six unités de police constituées doivent encore être déployées, dont une grande partie est en cours de déploiement. Il importe de noter que le Groupe éthiopien

d'hélicoptères tactiques devrait s'installer à Nyala à la mi-février, ce qui dotera la Mission d'une capacité essentielle et absolument nécessaire.

La MINUAD maintient une présence permanente dans les camps de personnes déplacées et, à ce jour, elle a porté à près de 30 le nombre de patrouilles longue distance. Les activités de police de proximité ont également contribué considérablement à la baisse du nombre de crimes violents dans de nombreux camps au Darfour et dans les communautés voisines.

Alors que le Soudan entre dans la dernière année de l'Accord de paix global, il importe d'envisager les problèmes auxquels est confronté le Darfour dans un contexte national. Les conflits au Soudan, qui suivent une dynamique principalement interne, ne peuvent être réglés de manière fragmentaire ou en traitant en priorité les facteurs externes. Les questions essentielles telles que le partage du pouvoir et des richesses exigent d'adopter une approche globale et visionnaire, qui tienne compte des intérêts de toutes les parties prenantes dans l'ensemble du Soudan, en particulier de celles qui sont depuis trop longtemps marginalisées par le conflit.

Les problèmes rencontrés au Darfour demeurent certes considérables, mais nous espérons – et cela est possible – que des changements positifs surviennent dans la région au cours de l'année à venir. Le Secrétaire général estime que la communauté internationale parlera d'une seule voix et exhortera tous les membres du Conseil de sécurité et toutes les parties prenantes à œuvrer à une transformation démocratique positive au Soudan, notamment pour trouver une solution politique pacifique au conflit du Darfour.

Le Président : Je remercie M. Titov de son exposé.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.